



COMMISSION INTERNE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉS

Séance du 16 novembre 2010

Election de la commission du personnel

Une collègue enseignante supplémentaire était candidate, mais sa candidature est arrivée en retard, et n'a pas été prise en compte. Elle l'a appris par un mail, rien de plus ! Le délai du vote est fixé au 1^{er} décembre. A part les catégories « éducateur » et « enseignant », il n'y a pas de choix réellement, puisqu'il n'y a qu'un candidat dans les autres catégories.

Grille horaire

Blocage de cette grille. Elle ne respecte pas les spécificités des lieux différents. On perçoit une volonté d'homogénéisation. Il faut relancer la question du traitement de la spécificité des lieux. Les acteurs du système ne veulent pas d'une uniformisation des pratiques. Elle est aussi le signe d'un manque de confiance. On est dans une logique d'hyper contrôle.

En séance de responsables : il a été fait mention de la grille comme instrument de contrôle de certaines « brebis galeuses ».

En attendant une rencontre avec la direction de l'OMP, une confirmation du mot d'ordre sera faite au nom de la commission interne.

Séances avec la direction de l'OMP

La commission interne prépare les séances qui ont lieu avec la direction de l'OMP et désigne les délégué-e-s ; ces séances doivent avoir une importance réelle. Séances à fixer en alternance avec les dates des commissions internes. Il faut aussi demander à la direction (ou lui rappeler) de prendre ces séances au sérieux, ce qui n'a pas été le cas l'an passé.

Délégation provisoire du personnel de l'OMP

Elle devrait être remplacée par la commission du personnel.

Plusieurs nouvelles instances existent ou sont prévues (commission des élèves en difficulté, commission de l'intégration des personnes à besoins particuliers ou handicapées, commission de la pédagogie spécialisée, commission du personnel de l'OMP, ...) mais la plupart restent en stand-by. Leur relative interdépendance fait que le processus de concertation, dans sa nouvelle organisation, peine à démarrer. A noter qu'un-e délégué-e de la commission du personnel siègera dans la commission de la pédagogie spécialisée. La nouvelle loi sur l'intégration (C 1 12) aura des conséquences importantes pour l'ordinaire.

Prochaine rencontre avec la direction de l'OMP

Une délégation de la SPG devrait être reçue avant la fin de l'année civile avec une certaine représentativité : regroupements, CMP, EFP. Une vraie séance où il y a le temps de discuter des points fixés à l'ordre du jour.

Odj possible

- Grille horaire : quelles suites ? Quels liens avec les horaires des CMP ? Réaffirmer qu'il y a à la fois (et ce n'est pas antinomique) une spécificité des lieux à prendre en compte et un refus d'homogénéisation et des disparités potentielles.

- Changement des fonctions hiérarchiques, nouvelle organisation et renforcement de la direction de l'OMP : les changements annoncés restent incompréhensibles et doivent être contestés.
- La formation en didactique et en transversal n'existe plus pour les nouveaux engagés. Ils n'ont plus d'encadrement (cf. 2^e puce). La directrice opérationnelle pédagogique est censément la seule à devoir venir voir les gens sur le terrain.
- Dans le dernier PV interne : FC du jeudi soir : problèmes d'horaire, d'organisation, etc.
- Engagements de cet été : majoritairement des collègues qui n'ont pas les titres requis, sans formation en didactique. Il n'est pas possible pour eux de faire en deux ans ce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de construire en quatre ans d'université (LME, notamment).
- Horaires des CMP : la direction de l'OMP a évité, malgré les demandes de la SPG, d'aborder le sujet l'an passé ; il faut donc remettre ce point à l'ordre du jour.
- Les chiffres sur le taux d'encadrement dans le spécialisé (en particulier dans les CMP) n'ont toujours pas été fournis, malgré les promesses (la direction continue à jouer les uns contre les autres en avançant des données partielles et invérifiables, sans aucune transparence).
- Inflation de « l'administratif » et incompréhension des tâches, attentes ou requêtes de la part des « RH » : demandes de congé, absences, etc. Qui signe les cartes jaunes ? A qui faire les demandes de congé, signaler les absences ? Etc. La direction de l'OMP met du temps à répondre aux demandes, quelles qu'elles soient.
- Statut des différents documents d'évaluation (portrait, carnet de l'élève, et évaluation SFSS).

Formation pour les nouveaux engagés

Que leur sera-t-il proposé ? Ils sont demandeurs parce qu'ils ne se sentent pas à l'aise. La formation proposée actuellement n'est pas centrée sur les regroupements. La direction de l'OMP avait volonté de ne pas mettre trop d'enseignants nouveaux dans les regroupements, mais ce principe, non discuté et donc discutable, n'est pas respecté. Les nouveaux engagés sont ainsi mis dans des situations délicates, d'autant plus que les inspecteurs ne sont plus censés s'en occuper.

La direction de l'OMP est très loin des réalités quotidiennes.

Responsable d'institution (RI)

Les responsables d'institution ont un temps de décharge administrative qui n'est toujours pas compté dans les postes : ce sont encore des remplaçant-e-s qui viennent, ce qui est une absurdité. A noter que la direction de l'OMP partage ce constat avec le syndicat mais que rien ne bouge depuis plusieurs années. De plus, les RI sont convoqués à tout bout de champ par la direction (et sont encore davantage remplacés !), ce qui est un non sens : ils devraient être là pour leur équipe et les élèves, pas pour la direction.

Notes de séance : Laurent Vité